DOSSIER DE PRESSE

L'OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES DE L'EICHMATT

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

SOMMAIRE

CONTEXTE P. 03

L'OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE P. 04

DÉVIATION DU RUISSEAU P. 07

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU COURS D'EAU P. 08

LES ACTEURS DU PROJET P. 10

LE CALENDRIER P. 12

LE COÛT DE L'OPÉRATION P. 12

CONTACT P. 13

LE CONTEXTE

Le ruisseau Eichmatt traverse les communes de Réding et de Hommarting pour ensuite se jeter dans la Bièvre. Ce ruisseau fait partie intégrante de la beauté du paysage rural, il coule le plus souvent paisiblement sur ces territoires. Toutefois, il lui arrive lors de longs épisodes de pluies ou de fortes averses d'être responsable d'importantes inondations. En effet, il sort de son lit pour se déverser dans les rues et les maisons en créant de nombreux dégâts. Ce phénomène s'est répété régulièrement ces dernières décennies. Les habitants ont subi de graves inondations en 1970, 1976, 1986 ou encore en 1997, 1998, 2006 et plus récemment en 2016, notamment à Réding.

LA «GEMAPI » : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE ATTRIBUÉE AUX INTERCOMMUNALITÉS

Depuis 2017, la loi NOTRe a délégué aux intercommunalités la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette loi a pour objectif de concilier l'urbanisme (meilleure prise en compte du danger d'inondation dans l'aménagement du territoire), la prévention des inondations (assurer la gestion des ouvrages de protection) et la gestion des milieux aquatiques (entretien des cours d'eau et protection des milieux aquatiques et humides).

L'OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la CCSMS a décidé de construire un ouvrage de ralentissement dynamique contre les crues de l'Eichmatt sur le ban communal de Réding afin de réduire les risques d'inondations.

LOCALISATION DU PROJET

Cet ouvrage est implanté aux abords de la route de Hommarting et du contournement de Sarrebourg-Réding .

L'OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE

Cet ouvrage a pour objectif de diminuer l'impact des crues sur ce secteur en ralentissant le flux du ruisseau et en stockant provisoirement le surplus d'eau pour éviter les inondations. D'une longueur de 19 m, il comprend une ouverture qu'on appelle le pertuis qui permet de réguler le débit de l'eau. De plus, une vanne guillotine est mise en place pour réduire la section du cours d'eau à 1m^2 et ainsi assurer un débit de passage de 6m^3/s maximum. Des renforts transversaux maintiennent la stabilité de l'ouvrage en béton.

Cet ouvrage de ralentissement dynamique est conçu pour fonctionner de façon optimale jusqu'à une pluie vicennale (période de retour de 20 ans) avec des plus hautes eaux à 260,0 m NGF et un débit de fuite inférieur à 6m^3/s. Il peut stocker un volume d'eau de 140 000m^3 pour une surface de 88 000m^2. Le temps de remplissage est de 8h20 environ tandis que le temps de vidange est 10h50 environ pour une pluie vicennale.

L'OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE

Selon les conditions météorologiques, l'ouvrage fonctionnera de manière différente :

- Dans des conditions météorologiques normales avec un débit d'eau peu important ou par temps sec, l'ouvrage n'a pas d'impact sur l'écoulement du ruisseau l'Eichmatt. Durant les périodes où le cours d'eau est à son niveau le plus bas, l'ouvrage à une section suffisante pour assurer l'écoulement de l'eau et la continuité écologique.

- En cas de pluies modérées l'ouvrage commence à se remplir pour former une retenue d'eau limitée en pied d'ouvrage.

- Lors de fortes pluies, l'ouvrage laisse passer le débit d'eau de 6m^3/s, les eaux supplémentaires sont retenues par l'ouvrage. Si la capacité de stockage prévue pour une crue d'occurrence vicennale est dépassée, le trop plein d'eau commencera à se déverser dans l'ouvrage transversal de sécurité

Ainsi pour une pluie centennale, le niveau d'eau dans la retenue atteint le sommet de la digue à 260,5 m NGF. Le déversoir de sécurité déverse 3m^3/s maximum avec une lame d'eau de 0,35m. Un volume d'eau maximal de 170 000 m^3 pourra y être stocké sur une surface de 102 000 m^3. Ainsi, le débit à la sortie de l'ouvrage ne dépasse pas les 9m^3/s. De ce fait, l'ouvrage de ralentissement dynamique jouera bien son rôle jusqu'à une pluie centennale puisque les habitations situées en aval de l'ouvrage seront inondées qu'à partir de 10m^3/s.

L'ouvrage est protégé des risques d'érosion avec la mise en place de matelas et de parois en cages gabion. L'installation d'un caillebottis permet l'accès et l'entretien de l'ouvrage. La CCSMS est responsable de la surveillance et de l'entretien de l'ouvrage pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

DÉVIATION DU RUISSEAU

La construction de l'ouvrage a également nécessité la déviation du ruisseau de Hommarting sur une longueur de 80 m afin de rejoindre le pertuis de l'ouvrage.

Après déviation, il a fallu procéder à la renaturation du nouveau tronçon du cours d'eau et aménager les berges en se basant sur des techniques de génie végétal.

Cette renaturation s'est effectuée en plusieurs étapes :

- Exécution des déblais pour la création du nouveau lit du cours d'eau
- Implantation et ensemencement de géonattes en fibre coco pour protéger les terres contre l'érosion liée aux crues ou aux fortes pluies.
- Plantation de bouture de saules pour maintenir les berges.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU COURS D'EAU

1- COMBLEMENT PARTIEL DE L'ANCIEN LIT DU RUISSEAU APRÈS DÉRIVATION
Suite à la déviation du cours d'eau, l'ancien tracé du lit n'a pas été entièrement comblé. Les dépressions restantes serviront de refuge pour les bactraciens et seront alimentées en eau lors des crues.

2 - SUPPRESSION DE 2 BUSES FAISANT OBSTACLE À LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
Afin d'améliorer la continuité écologique, les deux ouvrages qui bloquaient le passage des poissons ont été remplacés.

3 - SUPPRESSION DE LA BALSAMINE
La balsamine de l'Himalaya est une plante très dynamique qui produit de nombreuses petites graines bien adaptées à la dispersion par l'eau. Considerée comme invasive, elle a envahi les berges de l'Eichmatt. La CCSMS a réalisé deux fauches afin de lutter contre cette plante.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU COURS D'EAU

4 - AGRANDISSEMENT DE LA MARE EXISTANTE

La mare localisée sur la rive gauche sera préservée pour rester le refuge des têtards de batraciens. De plus, elle sera agrandie d'une surface de 80m^2 avec une sur profondeur de 0,60m. Des plantes appropriées au milieu aquatique seront intégrées (Plantain d'eau, mouron d'eau, l'iris des marais).

5 - DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES DES SEUILS RUSTIQUES

A certains endroits du ruisseau de Hommarting, l'érosion occasionne des dégâts sur les berges. Cette situation peut engendrer la remontée du front d'érosion et le déchaussement de la ripisylve arborescente. Afin de pallier à ce phénomène, deux ouvrages stabilisateurs ont été installés en fond de cours d'eau.

6 - CONVENTIONS ENTRE LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET LA CCSMS

La CCSMS a acheté l'ensemble des terrains risquant d'être inondés. L'exploitation des terrains sera confiée aux anciens propriétaires. Des baux ruraux à clauses environnementales seront signés avec ces derniers. Ces baux fixent les règles d'exploitation afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage et préserver sur le long terme l'ensemble des travaux réalisés.

LES ACTEURS DU PROJET

MAÎTRE D'OUVRAGE
Depuis le 1er janvier 2018, la CCSMS est en charge de la compétence GEMAPI. Ainsi, elle est à l'initiative du projet et assure la fonction de maître d'ouvrage.

MAÎTRE D'ŒUVRE
Le bureau d'études ANTEA est spécialisé dans l'ingénierie de l'Eau. Il accompagne la CCSMS en tant que maître d'oeuvre sur ce projet.

LOT 1 GÉNIE CIVIL
L'entreprise LINGENHELD, dont le siège social est situé à Dabo, est titulaire du lot 1 Génie Civil. Elle est intervenue pour les opérations de terrassement et de construction de l'ouvrage.

LOT 2 TRAVAUX DE DÉVIATION, DE RESTAURATION ET DE RENATURATION DES BERGES DU RUISSEAU
L'entreprise ID VERDE basée à Sarreguemines est titulaire du lot 2. Elle a assuré les travaux de déviation, de restauration et de renaturation des berges du ruisseau.

LES ACTEURS DU PROJET

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES EST (DIR EST)

La DIR EST est l'exploitant et le gestionnaire de la route nationale 4, située à proximité immédiate du projet. Cette structure a autorisé la CCSMS (via une convention d'occupation temporaire) à occuper une partie du domaine public appartenant à l'État dans les dépendances de la RN4 pour la réalisation de l'ouvrage.

L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

L'agence de l'eau Rhin-Meuse est un établissement public du ministère en charge du développement durable. Cet organisme a pour mission d'assurer la protection des milieux aquatiques et réduire la pollution de l'eau. Il a subventionné le projet et a contribué à l'élaboration des mesures d'accompagnement.

LA POLICE DE L'EAU

La Police de l'Eau est un service de l'État ayant pour mission de préserver les milieux et d'assurer une ressource en eau de bonne qualité, tout en conciliant les différents usages de l'eau. La Police de l'eau a autorisé, via un arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau, la réalisation des travaux.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ (AFB)

L'AFB est un établissement public du ministère de la Transition écologique exerçant des missions d'appui à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres et aquatiques. L'AFB s'est assurée du respect de la réglementation de la loi sur l'eau lors des travaux. Elle a également réalisé les pêches de sauvegarde en association avec l'AAPPMA de Sarrebourg lors de la déviation du cours d'eau.

LE CALENDRIER

Février 2018
Démarrage du chantier
Période préparatoire, réalisation et validation des documents d'exécution
Travaux d'abattage
Apports de matériaux pour l'ouvrage

Juillet 2018
Piquetage des ouvrages
Génie Civil / Fondation de l'ouvrage
Dérivation du ruisseau
Terrassement du nouveau lit
Fauchage de la balsamine (1er passage)

Août 2018
Renaturation du nouveau lit et mise en eau
Pêche de sauvegarde
Création des remblais de l'ouvrage hydraulique

Septembre 2018
Comblement partiel de l'ancien lit
Fauchage de la balsamine (2ème passage)
Finitions au niveau de l'ouvrage Hydraulique
(Gabions, aménagements de sécurité, chemin d'accès...)

Octobre 2018
Travaux d'agrandissement de la mare
Seuils rustiques
Suppression des 2 buses
Sonde de suivi du niveau d'eau, caillebottis, garde-corps, panneaux, barrières

Novembre 2018
Signature des baux à vocation environnementale

LE COÛT DE L'OPÉRATION

Maitre d'œuvre : ANTEA
Montant marché : 30 000 € HT

Lot 1 Génie Civil : Entreprise LINGENHELD
Montant marché : 303 000 € HT

Lot 2 Travaux de déviation, de restauration des berges : Entreprise ID VERDE
Montant marché : 41 000 € HT

Subvention Agence de l'Eau Rhin Meuse
Taux d'aides de 60 %

CONTACT PRESSE

SERVICE COMMUNICATION
Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud
03.87.03.05.16
contact@cc-sms.fr
www.cc-sms.fr